## La lutte contre l'homophobie



Article rédigé par Boulevard Voltaire, le 19 mai 2022

Source [Boulevard Voltaire]: Le 17 mai 1990, l'Organisation mondiale de la santé retirait l'homosexualité de la liste des maladies mentales. D'où le choix du 17 mai érigé en Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie ainsi que la biphobie. L'idée de cette journée est de promouvoir les actions de sensibilisation et de prévention contre ces phobies. On se demande, d'ailleurs, pourquoi on n'a pas pensé à y ajouter l'hétérophobie. Toutes choses égales par ailleurs et tous les goûts étant dans la nature, on ne voit pas pourquoi toutes les phobies n'y seraient pas non plus. La question mérite d'être posée. Passons. Cette journée est reconnue officiellement par l'<u>Union européenne</u> et la France.

« L'homophobie n'est pas une opinion mais un délit », lit-on et entend-on, en ce jour, notamment après « l'affaire Gueye », du nom de ce footballeur sénégalais du PSG sur qui tout le monde tombe à bras raccourcis parce qu'il ne s'est pas associé à cette journée. Mais au fait, que dit la loi ? Pas tout à fait cela. En effet, elle proscrit évidemment « les discriminations entre les personnes », « les propos relevant de l'injure ou de la diffamation ainsi que les actes de violence, physique ou morale, et ce, en raison de l'orientation sexuelle » (toutes les orientations sexuelles) des victimes. Ces discriminations (dont la liste dépasse largement l'orientation sexuelle : origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, vulnérabilité résultant de la situation économique, caractéristiques génétiques, identité de genre, âge, opinions politiques, ethnie, etc.), tout comme ces injures, propos diffamatoires, ces violences physiques et morales constituent donc des délits, voire des crimes pour les violences physiques. Stricto sensu, pas l'homophobie.

Or, donc, le milieu parisien Idrissa Gueye a refusé, le week-end dernier, de jouer et porter un maillot aux couleurs arc-en-ciel sur les terrains de Ligue 1. Et c'est la polémique. Sur Twitter, l'association de lutte contre l'homophobie dans le sport Rouge Direct a immédiatement condamné cette absence qualifiée d'« acte » et sommé le PSG de demander au joueur « de s'expliquer et très vite », voire, le cas échéant de sanctionner le joueur. Certes, Gueye n'en est pas à la première « action » de ce type. L'an passé, il avait dégainé le prétexte d'une gastro, chose qui peut arriver à tout le monde. Valérie Pécresse, de retour sur la scène politique et visiblement requinquée, a, elle aussi, réagi : « Les joueurs d'un club de football, et ceux du PSG en particulier, sont des figures d'identification pour nos jeunes. Ils ont un devoir d'exemplarité. Un refus d'Idrissa Gana Gueye de s'associer à la lutte contre l'homophobie ne pourrait rester sans sanction. » Gueye est peut-être homophobe au dernier degré, peut-être pas. Le Parisien évoque des convictions religieuses (Gueye est musulman). C'est possible. Gueye est donc sommé de s'expliquer, comme l'exige le tribunal médiatique. Il sortira probablement son bulletin de santé et l'affaire en restera sans doute là, l'inquisition d'aujourd'hui n'ayant pas les moyens de celle d'autrefois pour sonder les cœurs et les reins. Certains le déplorent peut-être, allez savoir.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici :

https://www.bvoltaire.fr/lutte-contre-lhomophobie-le-footballeur-gueye-somme-de-sexpliquer/?utm\_source=L